

Au cours de la séance plénière du 6 février 2008, qui s'est tenue au Centre universitaire des sciences et techniques, à Aubière (63), la Commission a

- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière des 8 et 9 janvier 2008
- adopté les modalités de délivrance du label européen EUR-ACE aux formations habilitées pour la durée maximale lors des campagnes d'habilitation périodique.
- fait un premier bilan sur le Colloque du 5 février 2008, à Clermont-Ferrand.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

**Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)**  
**- Région Bretagne – Académie de Rennes**

**Ecole nationale supérieure des télécommunications de Bretagne (ENST Bretagne):** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Bretagne*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications de Bretagne*, spécialité *Réseaux et télécommunications*, en partenariat avec l'*ITII Bretagne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

**Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENI Brest):** Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

**Université de Brest :** Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de microbiologie et sécurité alimentaire de l'Université de Brest*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'Université de Brest*, spécialité *Agroalimentaire*, en partenariat avec l'*IFRIA*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

**Université de Bretagne-Sud :** Après avoir pris acte de la création d'une école interne appelée Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne Sud, la Commission donne un avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de Bretagne Sud de l'Université de Bretagne-Sud*, dans les deux spécialités - *Génie industriel – Mécatronique* - en formation initiale sous statut d'étudiant. Elle donne également un avis favorable, mais pour un an seulement, à la délivrance du même titre dans la spécialité *Informatique*.

**Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest (ISEN Brest) :** Décision favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

**Et dans le cadre du développement de l'apprentissage et de la formation continue**

**Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest (ISEN Brest) :** Décision favorable à l'habilitation, pour 3 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Brest*, en partenariat avec l'*ITII Bretagne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.